

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/06/2017.

Dossier complet le :

11/07/2017.

N° d'enregistrement :

2017-00 5205

1. Intitulé du projet

Construction d'une centrale photovoltaïque en ombrières sur le parking existant du centre aquatique clermontais sur la commune de Clermont l'Hérault (34).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CS Quadrao

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOZZARELLI Stéphane, Responsable développement Agence Béziers

RCS / SIRET

8 2 4 1 8 8 9 3 2 0 0 0 1 9

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30	Création d'un ouvrage d'ombrières solaires de stationnement, d'une puissance installée supérieure à 250 kWc, basé sur l'énergie photovoltaïque et installé sur un parking de 5 200 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet a pour but la construction d'une centrale d'ombrières photovoltaïques, d'une puissance approximative de 500 kWc, sur le parking existant, goudronné et aménagé du Centre Aquatique Clermontais.

Ce projet comprend :

- la construction de neuf ombrières de parking
- la construction d'un poste de livraison
- le démantèlement des ombrières et la remise en état du site au terme de l'exploitation (voir annexe 6)

4.2 Objectifs du projet

L'objectif, double, de ce projet est la couverture du parking destiné aux usagers et au personnel du Centre Aquatique Clermontais et la production d'électricité d'origine renouvelable (solaire).

Etant donné que la totalité de la production d'électricité verte est réinjectée sur le réseau public de distribution d'électricité d'Enedis, cette installation peut être considérée comme d'intérêt public. De plus, les structures d'ombrières permettent de protéger les véhicules, pour tous les utilisateurs du parking, d'intempéries éventuels (pluie, grêle, neige...) et de l'exposition solaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de construction seront réalisés en deux tranches, ce qui permettra, au long du chantier, de limiter l'impact des travaux sur l'usage normal du parking pour les clients et le personnel du centre aquatique.

Les grandes phases de travaux envisagées seront les suivantes :

- Clôture autour du chantier.
- Installation d'une base-vie pour les ouvriers du chantier et d'une aire de stockage destinée à l'entrepôt des équipements.
- Creusage des tranchées destinées à l'accueil du réseau électrique.
- Coupe des arbres sur l'emprise des ombrières.
- Réalisation des fondations pour les ombrières, pose des ombrières, installation et raccordement des modules photovoltaïques.
- Implantation du poste de livraison.
- Câblage, raccordement des réseaux et dépose des candélabres.
- Remise en l'état de l'enrobé pour les zones impactées par la construction des ombrières.
- Mise sous tension, réalisation des tests et essais de mise en service de la centrale.
- Mise en service de la centrale

Le revêtement actuel du parking, qui est d'ores et déjà goudronné, ne sera pas impacté par l'implantation des ombrières de même que le taux d'imperméabilisation des sols qui restera inchangé.

Il sera nécessaire de couper les arbres existants entre les places de parking qui seront sous l'emprise directe des ombrières.

De plus il existe trois bassins de rétention aux abords directs du parking, mais pas sur l'emprise des ombrières de stationnement, qui peuvent aider à l'évacuation des eaux pluviales.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La durée d'exploitation est de trente ans à partir de la date de mise en service de la centrale.

Aucune présence humaine durable ne sera nécessaire pour l'exploitation des ombrières car le monitoring se fait à distance.

Des visites préventives auront lieu deux fois par an où les techniciens réaliseront les opérations de maintenance courante. Ces opérations seront pilotées par l'équipe d'exploitation de Quadran.

Les ombrières apporteront de l'ombre pour les véhicules stationnés en dessous ainsi que la protection contre d'éventuels intempéries. La mise en place des ombrières n'aura aucun effet sur l'utilisation standard du parking du centre aquatique et ne supprimera aucune place de parking déjà existante.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure nécessaire :

- Permis de construire
- Certificat d'éligibilité du terrain, délivré par le préfet, dans le cadre de l'appel d'offres CRE 4.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie totale du parking	5200 m ²
Superficie totale des ombrières	2560 m ²
Surface des parcelles	14 135 m ²
Hauteur maximale des structures	5 m
Superficie du poste de livraison	24 m ²
Puissance crête de l'installation	496.64 kWc
TCO2 évitées	263 T
Equivalent habitant en consommation électrique (Hors chauffage)	505 habitants

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parking du centre aquatique
clermontais sur les parcelles
cadastrales BM 65 & 66

Avenue Louis Villaret
34 800 Clermont l'Hérault

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 3 8' 0 8" N Lat. 0 3° 2 6' 3 6" E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 1.5km du site Natura 2000 - Directive Oiseaux. Les neuf ombrières présentes sur le parking n'affecteront donc en aucun cas les espèces d'oiseaux de ce site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à vol d'oiseau à 2.5km de l'aire du site "Valée et lac du Salagou, Cirque de Mourèze". Néanmoins le projet ne pourra pas être visible depuis ce site et n'aura donc pas de mauvais effets sur l'observation de ce site classé. De plus ce type de construction s'intègre très bien au paysage notamment sur des parking de centres sportifs.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques car les modules photovoltaïques reposent simplement des structures métalliques en hauteur sur le parking.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De la même façon il est clair qu'aucun prélèvement d'eau de source souterraine ou de surface n'est nécessaire à la construction ou l'exploitation des ombrières photovoltaïques. La construction de ces dernières n'impliquera pas, donc, de modifications notables des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun déblai, il n'est donc pas excédentaire en matériaux. Le revêtement actuel du parking ne sera pas modifié par les travaux ou l'exploitation de la centrale.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne nécessite aucun remblai, il n'est donc pas déficitaire en matériaux.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun pré-diagnostic naturaliste n'a été réalisé. Le projet n'impactant, a priori, aucune espèce animale ou végétale. Il ne menace donc pas la biodiversité existante aux abords du centre aquatique clermontais.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	On ne peut signaler aucune consommation d'espaces naturels agricoles, forestiers ou maritimes car le projet se réalise sur un parking existant et goudronné. Il s'agit donc déjà d'une zone artificialisée et anthropisée. Il sera toute fois nécessaire de couper les arbres sur l'emprise du parking car les ombrières les priveront du soleil.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'implique, pendant sa construction et tout au long de sa durée d'exploitation de trente ans, aucune manipulation, transport ou stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente pas de vulnérabilité ou de sensibilité à des risques naturels (incendie, inondation, mouvement de terrain, gonflement des argiles, séisme, risque météorologique extrême ou risque littoral tel que l'érosion). Le projet de construction d'ombrières est considéré comme de risque "normal" et se réalisera sur la commune de Clermont l'Hérault qui est en zone sismique 2 (risque faible).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne présente aucun risque sanitaire. Il n'émet aucun rejet de contaminants chimiques, biologiques ou physiques.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun déplacement de trafic routier ou de report modal, du transport particulier vers les transports en commun ou vice-versa n'est nécessaire car le projet est localisé sur le parking, uniquement, du centre aquatique clermontais. Il n'a donc aucun impact sur la chaussée et n'engendre donc aucune modification d'itinéraires pour les automobilistes.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément de l'installation de production d'électricité n'est source de gêne ou de désagréments acoustiques pour les utilisateurs et le personnel du centre aquatique pendant toute la durée de l'exploitation. Cependant durant la phase de travaux (environ trois mois), les travaux pourront potentiellement provoquer des gênes acoustiques durant les heures de travail des jours ouvrés, seulement pour les usagers du parking car aucune habitation n'existe dans un périmètre de 80m autour du parking.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucune nuisance olfactive, persistante ou momentanée, ne peut émaner des ombrières mises en place.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne peut émettre aucune vibration mécanique car les installations restent statiques tout au long de l'exploitation de la centrale.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Oui, toutes les ombrières sont éclairées par des diodes électroluminescentes (LED), placées en sous face des ombrières, afin de garantir aux usagers du parking un meilleur confort pour le stationnement et la visibilité des places existantes.</p> <p>Ces éclairages remplaceront les candélabres déjà existants et ne modifieront donc pas les émissions lumineuses propres au parking.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne rejette pas de gaz ou d'émissions polluantes comme des particules fines car la production d'énergie se cantonne à l'installation photovoltaïque (modules et onduleurs).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet, chronique ou accidentel, sous forme liquide n'est envisagé.</p> <p>L'évacuation des eaux pluviales se fera grâce à des gouttières positionnées sur chaque ombrière rejetant en pieds de poteaux pour ensuite être évacué vers les bassins de rétention placés aux abords du parking.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet, en phase d'exploitation, ne conduit à aucune présence d'eaux résiduaires, urbaines ou industrielles, et plus généralement à aucun rejet liquide qui pourrait éventuellement être nuisible à l'environnement par la présence de composants chimiques ou organiques en son sein.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Une installation productive d'électricité verte de ce type ne peut pas produire de déchets dangereux ou inertes.</p> <p>Durant la phase de travaux, notamment pour les fondations ou le creusage des tranchées, le goudron retiré part directement dans un processus de traitement adapté, de même que les emballages en carton des modules photovoltaïques (voir descriptif détaillé des filières de recyclage en annexe 6).</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune atteinte visuelle au patrimoine culturel n'est à préciser pour cette construction. Aussi, les ombrières de parking s'intègrent bien dans le paysage de ce type de centres sportifs et peuvent véhiculer une image positive et dynamique pour la commune, par la production d'énergie verte issue du solaire. De plus elles offrent aux véhicules une protection non négligeable vis-à-vis des aléas climatiques.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'installation, de par sa nature, ne modifiera pas les activités liées à l'usage des sols.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La construction des ombrières viendra se placer sur un parking déjà goudronné, aménagé, donc anthropisé et artificialisé. Aucune modification ne sera induite sur l'imperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales.

Les impacts prévus de l'implantation de cette installation ne seront donc pas significatifs et n'occasionneront aucune gêne pour les usagers du parking ou les riverains hormis une gêne potentielle durant les trois mois de travaux. Les impacts bénéfiques du projet, production d'énergie verte et protection des véhicules, sont donc nettement plus importants que les nuisances susnommées.

A la lumière de ces éléments, nous considérons, donc, qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une étude d'impact environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Environnement et sécurité Annexe 7 : Plans d'ombrières Annexe 8 : Chantier Ombrières

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Béziers

le, 01/06/2017

Signature



ant sur le cadre ci-dessus

